

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT**AXA GENERATION EQUILIBRE, Action: 2T EUR (FR0014006NK3)**

Initiateur: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (« BNPP AM »), filiale du groupe BNP Paribas S.A.

Site internet : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33.1.44.45.85.65 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS est agréé en France sous le n° GP 96002 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026.

Avertissement: Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**Type**

Le produit est une part du fonds d'épargne salariale « AXA Génération Équilibre ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et qu'il puisse être liquidé selon les conditions prévues par les statuts de la société.

Objectifs**Objectif d'investissement**

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à moyen terme, mesurée en euro, corrélée aux marchés financiers par la mise en oeuvre d'une gestion active reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, d'un ou plusieurs marchés et styles de gestion tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques /rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Pour la partie obligataire, le Fonds pourra être investi entre 30 et 70% dans le FCP « LABEL EURO OBLIGATIONS », labellisé ISR, relevant de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et répondant aux critères socialement responsables. Pour la partie actions l'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions internationales. Le portefeuille est en permanence exposé entre 30% et 70% au moins sur les marchés actions internationales de pays membres ou non membres de Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E) et/ou dans des actions européennes notamment de pays membres de l'Union Européenne, de la zone euro, de pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E); de l'Espace Economique Européen (E.E.E), de pays européens candidats à l'entrée dans l'Union Européenne. Ces actions seront assorties ou non de droits de vote et pourront être de toutes capitalisations et de tout secteur économique. Toutefois, l'investissement dans des petites capitalisations restera accessoire. Le Fonds pourra investir à hauteur de 10% sur des marchés émergents européens et/ou hors OCDE. Ces titres peuvent ou non être des composants de l'Indice de Référence. Plus précisément l'univers d'investissement pour les investissements directs de la partie actions est constitué des émetteurs de l'indice 100% MSCI Europe Total Return Net. Le FCPE applique une approche de sélectivité « Best-in-class » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra - financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers d'investissement initial. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial, tel que défini ci-dessus (ce ratio sera augmenté à 30% à partir du 1er Janvier 2026), sur la base d'une combinaison des exclusions du Label ISR sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, des politiques IR sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leur note ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires. Le FCPE peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le FCPE surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone. Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net du FCPE pour l'analyse ESG (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires). En outre, le FCPE applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles, la déforestation et le tabac ainsi que la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que les armes au phosphore blanc, les investissements en titres émis par des sociétés en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique. Ces politiques sont disponibles sur le site internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Le FCPE est investi :

- entre 30 et 70 % de son portefeuille en titres négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier émis par des sociétés répondant aux critères d'investissement socialement responsables, et par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité principale au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) (pays de la zone euro) plus le Royaume Uni, ou en titres négociés sur les marchés actions internationales satisfaisant aux critères d'investissement responsable;
- entre 30 et 70 % de son portefeuille dans l'OPCVM « LABEL EURO OBLIGATIONS » relevant de la classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » ;
- jusqu'à 20 % de son portefeuille dans des OPCVM, FIA ou autres fonds relevant de la classification AMF « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou « Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ». Les instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion pour la poche actions sont essentiellement sélectionnés parmi ceux composant l'indice de référence MSCI Europe. Toutefois, l'équipe de gestion pourra investir sur des instruments financiers ne composant pas l'indice de référence. Pour la poche obligataire, l'indicateur de référence FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La poche obligataire étant investi dans des OPC, le Fonds n'investira pas dans les instruments financiers composant cet indice. Dans la limite de 200% de l'actif net du FCPE, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCPE peut utiliser des dérivés uniquement pour se couvrir. Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le FCPE est labellisé « ISR ».

Indice de référence

L'indice de référence est composé à hauteur de 50% FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond et à 50% MSCI EUROPE.

L'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond, coupons réinvestis, établi par Financial Times Stock Exchange (FTSE), est représentatif des titres obligataires d'Etats et privés, libellés en euro, de toute maturité. La composition de l'indice est disponible sur le site : www.ftse.com.

L'indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays européens. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.msci.com. La gestion du FCPE n'étant pas indicielle et la répartition entre les poches action et obligataire étant fluctuante dans les limites des fourchettes autorisées dans la composition du fonds, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indice de référence composite.

Devise: Devise de référence du FCPE: Euro

Politique de distribution

Dans le cas des catégories de parts de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Les risques et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 4 ans.

Souscription et Rachat

Apports / Retraits : en numéraire.

Modalités de demandes de remboursements dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale ou d'un PER compte-titres :

Les demandes de remboursement doivent être adressées au Teneur de compte conservateur de parts (TCCP) et doivent parvenir au TCCP avant 12 heures (midi) pour les ordres de rachat adressés par courrier le jour de bourse précédant le jour de la valeur liquidative et avant minuit pour les ordres saisis sur internet, la veille du jour de la valeur liquidative, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Si le TCCP désigné par votre Entreprise le permet, les porteurs de parts peuvent fixer une valeur seuil de déclenchement du rachat pour l'exécution de leur demande de rachat.

Modalités de souscription et demandes de remboursements dans le cadre d'un PER assurantiel : Les ordres sont à adresser au gestionnaire de votre PER. Ils doivent parvenir auprès du Dépositaire, chaque jour ouvré avant 9h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès du gestionnaire de leur PER, sur les modalités d'exercice de ces ordres, notamment quant à l'heure limite de prise en compte de leur demande.

Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et/ou d'ajustements de prix (swing pricing) dont les modalités sont précisées dans le règlement du Fonds.

Investisseurs de détail visés

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent néanmoins le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital et une approche ESG. L'horizon d'investissement recommandé est de 4 ans minimum.

Informations pratiques

- Autres informations : Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen ou faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 4 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 870.00 EUR	6 200.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-41,30%	-11,26%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 350.00 EUR	9 860.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-16,50%	-0,35%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 130.00 EUR	11 300.00 EUR
	Rendement annuel moyen	1,30%	3,10%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 660.00 EUR	12 570.00 EUR
	Rendement annuel moyen	16,60%	5,88%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2021.
 Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2023.
 Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2023.
 L'indicateur de référence du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM. En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	374.00 EUR	651.00 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,77%	1,59% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,69% avant déduction des coûts et de 3,10% après déduction des coûts.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 3.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300,00 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.64% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	62,00 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'existe pas de commission de performance pour ce produit.	0,00 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 4 ans.

Ce Fonds peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 4 ans. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que la durée d'investissement recommandée n'inclut pas la durée légale de blocage de leur épargne qui est de 5 ans.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris - La Défense cedex - France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe BNP Paribas S.A., nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel et rapport semestriel, ainsi que la dernière Valeur Liquidative auprès du délégataire de la gestion comptable : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. et depuis la page <https://funds.axa-im.com/>. Ils sont disponibles gratuitement.
- Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://funds.axa-im.com/>.
- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.